

Gestion de la biodiversité/ Atelier de lancement du projet de mise en œuvre de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (APA) dans l'espace COMIFAC

Présentation du projet et validation du document de planification opérationnelle

JM

Libreville/ Gabon

L'AUDITORIUM du ministère de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargé de la Protection et de la gestion des écosystèmes a servi de cadre, mardi dernier, à l'atelier de lancement du projet sous régional intitulé : "Mise en œuvre de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages dans les pays de l'espace de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)".

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre exemplaire des réglementations en matière d'APA dans les pays membres de



Photo : Jean Madouma

Les produits qui font partie de la CDB

la COMIFAC. Cet atelier visait donc à informer les participants sur le contenu du document de programme, à élaborer et valider la cartographie des parties prenantes, à identifier les besoins de renforcement des capacités des parties prenantes, à adopter la planification opérationnelle, mais surtout à échanger sur les arrangements institutionnels pour

la mise en œuvre du projet au niveau national. Le directeur général adjoint de l'environnement, Anges Simplicite Boukinda, représentant le ministre à cette occasion, s'est réjoui du lancement de cette initiative au niveau national. Il a aussi rappelé aux participants que "Le Gabon est conscient de son potentiel extraordinaire en ressources biologiques et re-



Photo : Jean Madouma

La photo de famille des participants

connaît la contribution de celles-ci au bien-être des populations ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté, c'est pourquoi il a ratifié la Convention sur la diversité biologique (CDB)". Cet instrument définit un cadre exhaustif pour mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité. De ce fait, il reconnaît aux Etats la souveraineté sur leurs ressources natu-

relles. Ceux-ci se sont engagés à assurer : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le point focal de la COMIFAC, Raymond Ndomba Ngoye, a significé que la question de l'accès aux ressources génétiques et le

partage des avantages, constituant le troisième objectif de la convention, polarise l'attention des Etats, notamment les pays en développement. En conséquence, le secrétariat de la COMIFAC avait soumis un projet au gouvernement allemand en vue d'améliorer les conditions à ce processus de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Quant au représentant de l'agence de coopération allemande (GIZ), il a fait un bref aperçu sur cette initiative. Mais aussi, il a réitéré l'engagement de la GIZ de rendre opérationnel ce projet, étant entendu que les pays de la sous région se sont engagés à l'objectif 16 du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.